

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.563
10 juillet 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTE-TROISIÈME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 juillet 1990, à 10 heures.

Président : M. Bogumil Sujka (Pologne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 563^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui l'examen du point 3 de son ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées". Néanmoins, en application de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Je voudrais également signaler qu'après la séance plénière, la Conférence tiendra aujourd'hui une réunion officieuse sur le fond du point 3 de l'ordre du jour à laquelle participeront les chefs des délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique aux pourparlers sur les armes stratégiques.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Batsanov, à qui je donne maintenant la parole.

M. BATSANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de la délégation soviétique de voir le fauteuil de la présidence occupé par l'Ambassadeur Bogumil Sujka, représentant de la Pologne. L'Ambassadeur est connu dans les milieux du désarmement comme un diplomate chevronné et un grand spécialiste des questions inscrites à l'ordre du jour de notre organe, qui concernent l'ensemble du domaine militaro-politique. Nous sommes convaincus que votre accession à la présidence permettra d'accomplir des progrès substantiels dans nos travaux. Je suis aussi tout particulièrement heureux de saluer ici l'Ambassadeur Sujka étant donné les relations traditionnelles d'amitié, de bon voisinage et d'alliance qui existent entre nos pays et nos peuples. Ces relations reposent maintenant solidement sur le respect mutuel, l'égalité, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le libre choix du système socio-politique et les autres principes et normes internationaux généralement reconnus qui figurent dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final de la CSCE.

L'une des caractéristiques les plus remarquables des travaux de la Conférence du désarmement à l'étape actuelle est l'exercice de réflexion sur nous-mêmes auquel nous nous livrons. Ce n'est pas là un effet du hasard. La question de l'amélioration de notre organe, de sa modernisation si vous voulez, est arrivée à maturité. La Conférence doit répondre aux exigences de l'époque, à l'évolution rapide de la situation mondiale, et cela d'autant plus qu'elle est l'instance de négociation sur le désarmement qui est la plus représentative et par conséquent unique en son genre.

L'histoire a voulu, paradoxalement, que la Conférence du désarmement naisse durant les années de la "guerre froide", où il s'agissait alors, non pas de désarmement mais, dans le meilleur des cas, de maîtrise des armements, c'est-à-dire de la dissuasion à l'égard de la course aux armements dans diverses directions, sans aucune tentative sérieuse de l'inverser. Le désarmement lui-même s'est fréquemment transformé en objet de spéculations politiques et de campagnes de propagande de toutes sortes. L'esprit du temps

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

ne pouvait certes pas manquer de se refléter dans les travaux de la Conférence, qui s'est parfois changée en arène ouverte aux accusations mutuelles et aux polémiques stériles. On peut s'en convaincre en feuilletant ses archives. Certes, personne ne conteste ce qu'ont accompli la Conférence et les organes qui l'ont précédée. Des instruments extrêmement importants pour le sort du monde lui sont imputables : les traités sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur le fond des mers, les conventions sur les armes biologiques et la modification de l'environnement. Nous sommes maintenant près de parachever la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Cependant, si l'on veut dresser le bilan de la Conférence dans un esprit d'objectivité et d'autocritique, en adoptant les critères rigoureux de l'heure actuelle, il est difficile de parler d'un succès particulier. C'est en 1977 que le dernier accord a été élaboré dans le cadre de la Conférence. Pendant ce temps, les armements de la planète, loin de diminuer, se sont accumulés. Des problèmes entièrement nouveaux sont apparus, liés à la prolifération des armes aussi bien verticale qu'horizontale.

Par ailleurs, il est manifeste que des perspectives fondamentalement nouvelles s'ouvrent maintenant au désarmement, qui sont liées à la fin des affrontements de l'après-guerre et au passage envisagé du système de sécurité fondé sur les blocs à un monde qualitativement différent, où les relations entre Etats reposeront sur des structures et des institutions communes à l'échelle de l'Europe tout entière et, ultérieurement, à celle de l'ensemble du globe.

Les résultats de la réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'OTAN, tenue à Londres, ont encore renforcé notre conviction que les événements évoluent précisément dans cette direction. Nous estimons que les décisions qui y ont été prises constituent un écho positif à l'appel lancé par les Etats parties au Traité de Varsovie pour que soit entamé le processus de transformation des deux alliances militaires en organisations politiques; selon nous, ces décisions montrent que les pays de l'OTAN sont prêts à consentir des efforts communs visant à mettre fin à la "guerre froide" et à entrer dans une période de paix marquée par une stabilité permanente. Il convient d'évaluer positivement les propositions qu'ont faites les pays de l'OTAN aux Etats du Traité de Varsovie en vue d'établir des contacts à divers échelons entre les Etats des deux alliances et de procéder à des rencontres régulières pour examiner les doctrines militaires, de même que, bien entendu, l'initiative visant à adopter une déclaration commune dans laquelle nous proclamerions solennellement ne plus être des adversaires et réaffirmerions notre volonté de nous abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Nous nous félicitons que les pays de l'OTAN se déclarent prêts à conclure le plus rapidement possible un traité sur la réduction des forces armées classiques en Europe et à entamer ensuite des pourparlers en vue de nouvelles réductions, ainsi qu'à ouvrir sans tarder des négociations sur les armes nucléaires tactiques en Europe. Le fait que ces pourparlers soient liés à la conclusion d'un traité sur les forces armées classiques ne doit pas soulever d'objections étant donné, comme on le sait, que l'on s'accorde généralement à reconnaître maintenant la nécessité de conclure les négociations de Vienne dans les délais les plus rapprochés.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous attachons une importance particulière à la déclaration selon laquelle les pays de l'OTAN ne nourrissent aucune intention agressive et s'engagent à régler les différends par des moyens pacifiques et à ne jamais être les premiers à recourir à la force. Des déclarations analogues ont été faites dans le passé par les Etats parties au Traité de Varsovie. Il se crée ainsi en Europe une situation politique fondamentalement différente, et la mise en oeuvre suivie de ces déclarations devrait permettre d'établir la base conceptuelle d'un nouveau système de sécurité sur le continent. Les perspectives sont donc effectivement favorables dans le monde, mais force est de constater que la Conférence du désarmement n'a pas encore commencé à s'en prévaloir réellement et pleinement.

Quelle est la raison de cet état de choses ? Il est tout à fait légitime de se poser pareille question car elle préoccupe tous ceux que ne laissent pas indifférents les problèmes actuels. Mais il est plus aisé de la poser que d'y répondre. Il est certes possible de chercher des coupables, ce qui constitue toujours un moyen facile de s'en sortir. Nous avons notre opinion à ce sujet et les autres ont sans doute aussi la leur, qui ne correspond pas obligatoirement à la nôtre. Mais il est évident qu'une telle démarche ne serait guère productive. Il est douteux qu'elle nous aide à résoudre la question de l'amélioration de l'efficacité de la Conférence.

Il importe maintenant que l'on reconnaisse, d'une façon pratique et consensuelle, la nécessité de régler ce problème. Il faut pour cela le considérer dans un contexte plus large et s'efforcer de définir en premier lieu la place de la Conférence dans l'ensemble du processus de désarmement.

La complexité des questions qu'il nous faut résoudre vient du fait qu'il s'agit d'une instance multilatérale s'occupant du désarmement à l'échelle du globe. Ce n'est pas seulement entre les intérêts des Etats, mais aussi entre les situations concrètes des différentes régions qu'il existe une différence énorme. Il est particulièrement difficile de trouver ici des dénominateurs communs. La difficulté est d'ordre objectif et, pour rester dans le domaine considéré, il est impossible de la régler entièrement car le désarmement - en particulier à l'échelle mondiale - n'est pas un processus isolé. Nous trouvons concentrés ici dans un même noeud à la fois les problèmes des conflits régionaux et les "secteurs névralgiques" du globe tels que la stratégie du développement et la prévention de la dissémination des technologies permettant de fabriquer des armes nucléaires, chimiques, balistiques et autres, ainsi que les questions de la stabilité stratégique et des équilibres militaires aux niveaux régional et mondial. Par conséquent, il est certain que la solution des problèmes du désarmement mondial ne dépend pas seulement de la réforme de la Conférence.

Il se pose aussi à cet égard une question plus abrupte : la Conférence est-elle nécessaire d'une manière générale et est-il besoin de l'améliorer ? Ne suffirait-il peut-être pas d'utiliser les autres cadres de négociation bilatéraux et multilatéraux qui se créent et ne manqueront sans doute pas de se créer à mesure que tel ou tel problème vient à maturité ?

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous estimons quant à nous que la Conférence, en tant que seul organe de négociation multilatéral, est nécessaire. Qui plus est, son importance grandira à l'avenir étant donné que, s'ils ne sont pas renforcés à l'échelle mondiale, les progrès accomplis dans les pourparlers bilatéraux et multilatéraux régionaux sur le désarmement - dont nous nous félicitons aujourd'hui - risquent en fin de compte d'être réduits à néant avec la possibilité toujours présente d'un débordement de la course aux armements dans d'autres régions du monde, d'un contournement "de flanc" des accords conclus. Les réalités militaro-politiques du monde sont telles que la création d'une quelconque "enclave de sécurité", par exemple en Europe, ne servira à rien si le potentiel d'instabilité et d'armement s'accroît au-delà de ses limites. La sécurité est en fin de compte indivisible.

Le travail sur l'interdiction des armes chimiques montre bien ce que peuvent accomplir des négociations multilatérales à l'échelle mondiale sur le désarmement. Il s'agit là d'une première expérience de ce genre, donc particulièrement précieuse, où la solution de toutes les questions est mijotée dans une marmite commune. Les efforts bilatéraux soviéto-américains s'y trouvent incorporés et le mélange, selon nous, est dans l'ensemble bon. Il n'existe pas, pour le moment, d'autre exemple analogue de coexistence étroite entre négociations multilatérales et bilatérales. D'une manière générale, les pourparlers sur les armes chimiques ont déjà permis de tirer d'utiles enseignements pour la théorie et la pratique des négociations, qu'il reste encore à approfondir.

Malheureusement, bien d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence n'ont pas encore engendré une unité de vues, pas même en ce qui concerne l'objet et le mandat des négociations - ce qui ne signifie pas qu'il est impossible d'y parvenir. La recherche de points de contact est l'une des tâches principales de la Conférence du désarmement, l'une de ses raisons d'être - et non des moindres.

La Conférence du désarmement est aussi un cadre approprié pour examiner les moyens permettant de dynamiser davantage le processus de désarmement et de se donner à elle-même un champ d'action plus vaste et une finalité plus grande en vue de créer à l'échelle mondiale une situation stable où la menace militaire sera réduite au minimum et finalement éliminée. En dernière analyse, le désarmement n'est pas une fin en soi, mais seulement l'un des moyens d'édifier un monde sûr.

A cet égard, la nécessité d'accroître l'efficacité des travaux de la Conférence est plus que jamais d'actualité. Nous entendons par là qu'il faut donner à la Conférence la capacité supplémentaire d'identifier les problèmes et d'essayer de les résoudre. Dans ces conditions, nous pensons qu'il nous faut aller dans le sens d'une plus grande souplesse et en même temps d'une plus grande discipline.

On pourrait commencer par des mesures simples à propos desquelles se dégagent déjà, semble-t-il, des domaines d'accord et de compréhension mutuelle. Nous pensons que tel est le cas de la proposition du Groupe occidental visant à modifier le calendrier de notre organe. La délégation soviétique appuie en principe cette proposition, qui permettrait d'employer plus rationnellement

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

le temps disponible et de libérer des créneaux supplémentaires pour les consultations et l'élaboration de nouvelles instructions. Mais il ne faut pas non plus exagérer l'importance de cette mesure et son adoption ne doit pas signifier que les réformes s'en tiendront là. Toutefois, une décision prise rapidement dans ce sens constituerait un premier pas vers l'amélioration des conditions requises pour impulser les travaux de la Conférence dans leur ensemble.

Nous reconnaissons qu'il est impossible de résoudre d'un seul coup tous les problèmes concernant l'amélioration du fonctionnement de la Conférence. Bien des questions et propositions doivent arriver à maturité. De toute évidence, il est inévitable qu'il y ait certains paliers dans la continuité du processus. Je voudrais m'étendre quelque peu sur ce sujet.

Nous estimons avant tout nécessaire de préserver la règle du consensus. C'est dans le domaine de la mise en place des comités et de l'élaboration de leur mandat que le problème se pose le plus fréquemment, et c'est compréhensible. Si nous prenions la décision d'engager des négociations sur une question donnée en allant contre la volonté de tel ou tel gouvernement, il serait difficile d'escompter que ce gouvernement y participe de bon gré. Nous n'arriverions à rien de cette manière. En outre, le consensus est une sorte de garantie de l'égalité des membres de la Conférence, indépendamment de l'importance militaire de tel ou tel gouvernement ou de combinaisons politiques quelles qu'elles soient.

En même temps, il est à notre avis possible d'apporter certains changements à la pratique suivie pour créer et reconstituer des organes de travail. En premier lieu, on pourrait envisager de ne pas répéter chaque année la procédure de rétablissement, avec un mandat spécifique, des comités spéciaux déjà créés, et faire en sorte que les travaux se poursuivent jusqu'à l'accomplissement du mandat. Parallèlement, on pourrait consacrer au début de chaque session d'hiver une période strictement limitée à deux semaines pour examiner tous les mandats. Si aucun accord ne se dégageait au sujet d'un nouveau mandat, cela signifierait que le mandat précédent continue de s'appliquer. Durant le reste du temps, bien entendu, il serait possible de mener des consultations officieuses sur la question des mandats, comme cela s'est passé récemment sous la direction de l'Ambassadeur Donowaki à propos de la recherche d'un accord sur le point 1 de l'ordre du jour.

En deuxième lieu, la composition des comités spéciaux ne doit pas forcément correspondre à 100 % à celle de la Conférence. Il est possible d'adopter à cet égard une démarche plus souple, fondée sur l'intérêt manifesté par divers gouvernements à l'égard de telle ou telle orientation concrète. Il est toutefois important que tous les membres de la Conférence soient d'accord en principe pour accomplir ce travail. D'une manière générale, la Conférence doit avoir la possibilité de moduler la composition et les fonctions de ses organes de travail suivant les tâches à accomplir.

Il serait également utile d'assurer la participation, sur un pied d'égalité, de tous les Etats intéressés au processus de négociation. On pourrait à cet égard envisager que les observateurs aient les mêmes droits que les membres de la Conférence au sein des comités spéciaux, ou tout au moins de

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

ceux qui ont un mandat de négociation. Nous estimons aussi qu'il n'est pas nécessaire de réexaminer chaque année les décisions déjà prises quant à l'admission d'observateurs. Il va sans dire que nous posons à cet égard que ni la Conférence ni ses organes de travail ne doivent se transformer en lieux de passage.

La question la plus importante concerne l'utilisation efficace du temps dont nous disposons. Les chiffres donnés par le secrétariat à propos des heures que nous avons perdues en commençant nos séances en retard ou en les terminant plus tôt, à dire vrai, ne me préoccupent pas outre mesure - encore qu'il soit possible, là aussi, de faire preuve d'une plus grande discipline. Il arrive en effet que les discussions de couloir, avant ou après les séances, soient plus importantes que le travail accompli durant les séances mêmes - et il n'y a rien de mal à cela. Il convient d'aborder sur un plan plus vaste le problème de la répartition et de l'utilisation efficace du temps, en s'efforçant à cet égard de parvenir à une réglementation plus précise et en même temps plus souple.

Suivant la pratique actuelle, nous examinons à chaque session tous les points de l'ordre du jour. En particulier, durant la session d'été, comme c'est le cas maintenant, tous les comités spéciaux qui ont été créés fonctionnent officiellement. Or, les délégations, mêmes les plus étoffées, ne sont pas en mesure de suivre convenablement toutes les activités.

Il vaudrait peut-être mieux varier le moment de l'examen de tel ou tel point, ou à tout le moins ne pas aborder toutes les questions en même temps. La restructuration des travaux dans une direction donnée constituerait aussi un facteur de discipline. S'il était décidé, par exemple, de réunir en mai-juin le Comité spécial de l'espace, les délégations pourraient alors préparer les instructions voulues pour cette période. Le reste du temps, le président du Comité pourrait mener des consultations avec les délégations. Au cours d'une session - en particulier si la durée devient plus courte qu'elle ne l'est actuellement - il faudrait que l'attention se concentre, en vue d'un travail de fond, sur deux ou trois questions au maximum. Qui plus est, cela permettrait de mieux planifier la participation des experts et de réduire aussi les dépenses occasionnées par leur séjour à Genève. Pour ce qui concerne le Comité des armes chimiques, il va sans dire que, dans les conditions actuelles, il doit se réunir sans limitation de temps.

Quant aux séances plénières, elles sont beaucoup trop nombreuses. Au début de la session d'hiver, en règle générale, il y a une multitude d'orateurs, qui militent en faveur du maintien de la pratique actuelle durant cette période, par exemple pendant deux semaines. Le reste du temps, à l'exception peut-être des deux dernières semaines de la session d'été, on pourrait tenir des séances plénières officielles une fois par semaine. Cela permettrait d'accroître le nombre des réunions officieuses. Mais il ne faut pas, là non plus, courir après les chiffres. La délégation soviétique propose que l'on réfléchisse au moyen de rendre plus productive cette activité officieuse, "prénégociatoire", qui, si elle était bien organisée, permettrait de procéder à un échange de vues sincère sur les positions, les préoccupations et les facteurs de sécurité qui président à la démarche des divers gouvernements. A notre avis, il serait utile aussi que les réunions

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

officieuses consacrées à un thème donné se tiennent suivant un calendrier spécialement convenu. Les travaux pourraient y être dirigés non par le président de la Conférence, mais par un coordonnateur désigné à cet effet.

Pour en venir enfin à la question principale - faut-il modifier l'ordre du jour de la Conférence ? - c'est peut-être là le point le plus difficile. D'autre part, l'ordre du jour actuel, compte tenu en particulier de la manière dont nous l'appliquons dans la pratique, peut sembler dépassé. Mais je ne voudrais pas me livrer à des conclusions hâtives.

L'ordre du jour est d'une portée assez globale. Je suis convaincu que, sans pouvoir tout résoudre, on peut du moins accomplir beaucoup de choses dans le cadre existant. Certains de ses points, par exemple l'interdiction des essais nucléaires, sont assez concrets. D'autres, en revanche, sont très vastes. Prenons par exemple le désarmement nucléaire : de quoi s'agit-il ? Il serait sans doute vain d'engager maintenant des négociations sur le désarmement complet dans ce domaine. Peut-être serait-il bon de concrétiser ce thème.

Nous avons déjà parlé du problème de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Un problème non moins important est la non-utilisation à des fins militaires des matières nucléaires libérées à la suite d'accords de désarmement nucléaire. Pour commencer, on pourrait examiner un mécanisme approprié de vérification de mesures de ce genre, et se mettre à étudier de manière approfondie, sur le plan scientifique et technique, les possibilités d'utilisation de ces matières à des fins pacifiques.

La prévention de la guerre nucléaire est un thème trop vaste. Peut-être pourrait-on essayer de le diviser en éléments plus concrets, ce qui permettrait de déboucher sur des axes de travail réels. L'un d'eux pourrait consister, selon nous, à examiner l'idée d'un accord multilatéral entre toutes les puissances nucléaires sur des mesures propres à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire, ainsi que sur la création, par toutes les puissances nucléaires, de centres nationaux pour la réduction du risque nucléaire.

Il ne faut pas non plus oublier ce qu'on appelle le "décalogue", qui est en substance le mandat de la Conférence et dont nous n'avons pas encore vraiment exploré toutes les possibilités.

Nous étudions avec intérêt les propositions concernant l'examen, à la Conférence, du problème des armements navals. La délégation soviétique a déjà dit ce qu'elle pensait de la composante nucléaire, qui constitue un thème particulier. Mais il serait temps également d'entamer la discussion sur un plan plus vaste. Ce travail pourrait avoir un caractère non officiel, pour ainsi dire "prénégociatoire". Il ne faut pas forcer les événements. Pour commencer, on pourrait dresser en quelque sorte l'inventaire des problèmes et des propositions existants et se concentrer ensuite sur l'élaboration de mesures propres à accroître la stabilité, la prévisibilité et la compréhension mutuelle dans le domaine des armements navals, sans aborder pour le moment

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

les questions de structure et de composition des flottes. Il vaut la peine d'étudier l'idée d'un accord international visant à garantir les communications maritimes internationales, ainsi que d'un accord international sur la prévention des incidents en mer.

Dans le sens large, les mesures propres à renforcer la confiance constituent peut-être aussi une orientation future. La création d'une infrastructure ramifiée de mesures de confiance et de transparence portant sur les divers types d'activité militaire et les diverses régions - compte tenu éventuellement des particularités régionales - constitue l'un des facteurs généraux permettant d'édifier un monde sûr.

L'un des grands axes indépendants de l'activité de la Conférence pourrait consister à examiner la question de la limitation de l'utilisation des progrès scientifiques et techniques à des fins militaires. On pourrait commencer par élaborer des mesures de vérification et de transparence dans ce domaine, notamment en mettant au point des concepts pratiques pour la création de laboratoires ouverts, en procédant à de grands travaux communs de développement dans le domaine militaro-technique, en organisant des inspections sur place concernant l'utilisation des techniques transférées, etc.

Enfin, pourquoi ne pas envisager des mesures régionales de désarmement ?

L'ordre du jour de la Conférence conserve aussi des thèmes anciens, pour ainsi dire dépourvus de perspectives. Il est certes tentant de les éliminer tout simplement. Mais, à notre avis, il ne faut pas là non plus trop se hâter. Il vaut mieux essayer de les considérer d'un oeil nouveau, en tenant compte des nouvelles réalités politiques en gestation - ce que pourrait faire la Conférence du désarmement. Pour notre part, nous consacrons une réflexion à cette question et nous lançons à tous une invitation pour qu'ils s'associent à ce travail constructif. Par exemple, l'interdiction des armes radiologiques entre dans ce domaine. Si l'on observe enfin quelques progrès concernant ce type d'armes dans le sens dit "traditionnel", par contre la question de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires n'a pas avancé. On pourrait peut-être essayer d'examiner ce dernier volet dans une autre instance ou dans un organe de travail séparé de la Conférence du désarmement auquel participeraient ceux qui le désirent.

Pour conclure, je voudrais faire une observation sur la composition formelle de la Conférence et son élargissement. Notre préférence va à l'application rapide de la formule d'élargissement 1+1+2, dont nous sommes convenus il y a bien longtemps et que personne n'a mise en question jusqu'ici. Cette tâche déjà définie doit être accomplie. On pourrait ensuite examiner plus à fond la question de la composition de la Conférence et de son élargissement dans le nouveau contexte historique.

Telles sont les réflexions dont je voulais aujourd'hui faire part à mes honorables collègues. Il se peut que tout n'y soit pas acceptable, mais nous ne prétendons pas détenir le monopole de la vérité. Nous sommes prêts à étudier avec bienveillance les propositions qui seraient faites en retour.

(M. Batsanov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Je pense aussi qu'à cet égard, il est important pour nous tous de ne pas négliger les conseils éventuels du secrétariat de la Conférence, qui compte des personnes pleines d'expérience et dévouées à leur tâche. En un mot, notre but est de contribuer à faire avancer le processus qui permettrait en fin de compte à la Conférence d'être plus utile pour chaque Etat participant et pour la communauté internationale tout entière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour aujourd'hui et il ne semble pas que d'autres délégations soient désireuses de prendre la parole.

Comme je l'ai annoncé précédemment, la Conférence va maintenant tenir une réunion officielle sur le fond du point 3 de l'ordre du jour à laquelle participeront les négociateurs aux pourparlers bilatéraux sur les armes stratégiques. Je suggère que nous levions maintenant la séance et que nous tenions la réunion officielle dans cinq minutes.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 12 juillet, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 45.
